



**G  
R  
I  
F  
F  
E**

## Gendarmerie : la commune endettée sur 30 ans.

C'est fait ! Au dernier conseil municipal, la majorité a voté un emprunt de 1 490 000 €.

Pour voir la vidéo du conseil :

[https://www.youtube.com/watch?v=kpXT\\_LvsZuM](https://www.youtube.com/watch?v=kpXT_LvsZuM)

Il s'agit de financer la construction de la nouvelle gendarmerie d'un coût total annoncé de plus de 2 000 000 €. Quand on sait que les budgets prévisionnels ne sont jamais tenus...

Ce choix entraînera au total, sur 3 décennies, près de **484 000 € D'INTÉRÊTS**. C'est peu dire.

Un choix sur 25 ans nous aurait fait économiser près de 200 000 €.

Sur 20 ans, l'économie aurait été de plus de 230 000 € (avec un taux du marché estimé à 1.50 %).

**ALORS POURQUOI CE CHOIX D'ENDETTEMENT SUR 30 ANS ?**

**POUR PERMETTRE DES MENSUALITÉS DE REMBOURSEMENT INFÉRIEURES AU LOYER ANNONCÉ !** Vous êtes priés d'avalier la pilule...

Soit 30 ans pendant lesquels vous devrez assumer les choix aberrants de cette majorité dépensière.

*Un bricolage qui coûtera cher aux Saint-Mamertois, pour une gendarmerie qui risque fort de disparaître dans les années à venir.*

Enfin, rappelons que **NOUS N'AVONS JAMAIS ÉTÉ CONTRE UNE GENDARMERIE à Saint Mamert, mais CONTRE SON FINANCEMENT PAR LA SEULE COMMUNE DE SAINT MAMERT**, alors que son activité couvre nombre de communes du secteur.

## Au sommaire :

Tout sur la Gendarmerie .Pages 1 & 2

- La commune endettée sur 30 ans
- Quel autre financement possible ?
- Il y avait une solution sans risque
- Aucune garantie dans le temps
- Location uniquement aux gendarmes

Une cantine scolaire surpeuplée ...Page 2

La croix déplacée.....Page 2

Un PPP pour la cave coopérative ..Page 3

Les compteurs et les ondes .....Page 3

Un skate-park cher et bruyant .....Page 4

Le jardin d'enfants fermé.....Page 4

Le petit stade abandonné.....Page 4

Voyez bien qu'on est à l'étroit !



Jean-Loup CALINI



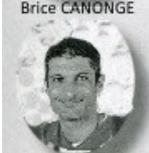
Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCQ



Brice CANONGE



Tract financé  
par nos soins

Ne pas jeter sur la  
voie publique, merci

## Gendarmerie : quel autre financement possible ?

Sommières, Bellegarde et d'autres ont choisi un type de financement différent, sans risque pour ces communes : faire financer par un organisme public.

L'article 55 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement - intégré à l'article L.421-1 du Code de la construction et de l'habitation - **autorise** notamment **les organismes HLM à "réaliser des travaux, acquérir, construire et gérer des immeubles à usage d'habitation au bénéfice des fonctionnaires** de la police et **de la gendarmerie nationale**, des services départementaux d'incendie et de secours ou des services pénitentiaires, **ainsi que** les locaux accessoires à ces immeubles **et les locaux nécessaires au fonctionnement des gendarmeries". Qui dit mieux ?**

## Gendarmerie : il y avait une solution sans risque

Nous avons obtenu, par courrier, **UN ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE DE L'ACTUELLE GENDARMERIE DE POURSUIVRE LA LOCATION AVEC RÉNOVATION DES LIEUX.**

Une information communiquée au maire qui n'a jamais donné suite.

C'était pourtant la solution la plus économique et la moins risquée... et mieux centrée dans le village !

## Gendarmerie : aucune garantie dans le temps

**VOICI, EN DATE DU 3 FÉVRIER 2016, LA RÉPONSE DU COMMANDANT DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU GARD À UN COURRIER DE JEAN-LOUP CALINI :**

*« La location sera constatée par baux successifs de 9 ans... aucun élément ne laisse présager une quelconque dissolution de cette unité. **CEPENDANT IL M'EST IMPOSSIBLE DE LE CERTIFIER COMPTE TENU DE L'ABSENCE DE VISIBILITÉ SUR LE LONG TERME.** »*

Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites...

## Gendarmerie : l'acte de vente du terrain interdit toute re-conversion en d'autres logements.

Pour couronner le tout, l'acte de vente du terrain précise que celui-ci ne pourra être utilisé que pour la gendarmerie à l'exclusion de toute opération d'immobilier locatif.

*« Si la gendarmerie est réalisée, le bâtiment restera à titre de gendarmerie ou d'utilité publique stricte pendant une période de trente ans à compter de la signature du présent acte authentique. **Il ne pourra y avoir de logements sauf ceux accessoires à l'autorité publique concernée.***

*Le présent exposé est essentiel pour les parties et notamment pour le vendeur, sans quoi elles n'auraient pas contracté. » (extrait de l'acte de vente).*

**Impossible d'en changer l'affectation, ça c'est ballot !**

## Une cantine scolaire surpeuplée

Pendant ce temps, surpeuplée, la cantine des écoles doit assurer le repas à un rythme dément pendant l'interclasse de midi.

**Entre 11 H 30 et 13 H 30 plusieurs services rapides obligent les enfants à avaler leur repas en quelques minutes !**

**Là, des travaux auraient été utiles !...**

## Ouille, j'm'a gouré !...

Après l'épisode des platanes abattus sans concertation et au mépris de la parole donnée, voici qu' *une erreur dans la pose du réseau pluvial oblige au déplacement de la croix !*

Il faut savoir que c'est la municipalité qui est maître d'œuvre du chantier d'aménagement de la RD1 (route de Fons).

Nous étions en droit d'attendre plus de sérieux dans la gestion communale.



## CAVE COOPÉRATIVE : un « PPP » ... ...Pour Payer Plus !

Lors de la cérémonie des vœux, le maire a indiqué que **SES** projets, en ce qui concerne **la cave coopérative**, seront réalisés dans le cadre **d'un PPP (partenariats public-privé)**. Une formule passée inaperçue car ce type de financement est peu connu du grand public.

Ces contrats permettent à une personne publique de confier au secteur privé la réalisation, le financement et l'exploitation d'un ouvrage ou d'un service public en contrepartie du paiement d'un loyer. Dans la plupart des exemples on parle d'une multiplication des coûts par trois ou quatre !

Après l'endettement pour la gendarmerie et également d'autres à venir, comme le futur skate park, les capacités financières de la communes se trouvent réduites comme peau de chagrin.

**Or le maire et sa majorité se sont engagés dans l'achat et la transformation du site de la cave coopérative. Un projet qui, selon les options qui seront retenues, pourrait atteindre un montant astronomique de 5 000 000 €.**

D'où l'idée d'un PPP (partenariats public-privé) sur plusieurs dizaines d'années ! Une vraie fuite en avant !

Voilà ce que s'apprête à vous faire cette équipe « à courte vue ». À quand la faillite ?

## Ce que dit la Cour des Comptes

Dans un rapport publié en décembre 2017, la Cour des comptes a regretté que ce recours aux PPP soit guidé « par des considérations budgétaires à court terme ». Elle préconise qu'à l'avenir ce type de financement soit abandonné. Elle estime que les PPP « ne peuvent pas résoudre ces difficultés et génèrent des fortes contraintes à long terme ».

## Un avis d'expert

Comme le rappelle Stéphane Saussier, **directeur de la chaire « économie des PPP » à l'université Paris-I**, il faut garder en tête que la solidité juridique d'un PPP ne résoudra pas nécessairement tous les problèmes :

**« Si les projets sélectionnés ne sont pas bons, peu importe le mode de financement choisi, l'échec sera certainement au rendez-vous... »**

## Soyez « branchés »

Il y a d'abord eu les compteurs communicants « GAZPAR » (pour le gaz). **Aucun réel débat en conseil municipal malgré le volumineux dossier fourni par l'opposition.** *Le maire était POUR : sa majorité a voté POUR !*

Aujourd'hui, c'est le tour du compteur LINKY (pour Énédis). Que croyez vous qu'il adviendra ?

**Pourtant les risques pour la santé sont en question. Les risques d'incendie également.**

**Un relais radio sur la mairie (GAZPAR), à deux pas des écoles, croyez-vous que cela ait inquiété notre majorité « à 3 grenouilles »\* ?**

Toujours selon le maire, ORANGE envisage d'implanter un relais de radiotéléphonie à côté du central téléphonique, en face de la gendarmerie et à deux pas des écoles.

Nos bambins toujours plus « rayonnants » ?

\* La commune s'est vu décerner le label « 3 grenouilles » pour son action de désherbage sans produits chimiques. *(Conseil municipal du 19/10/2017 - questions diverses)*

**Vous aurez bientôt des panneaux à « 3 grenouilles » aux entrées du village.**

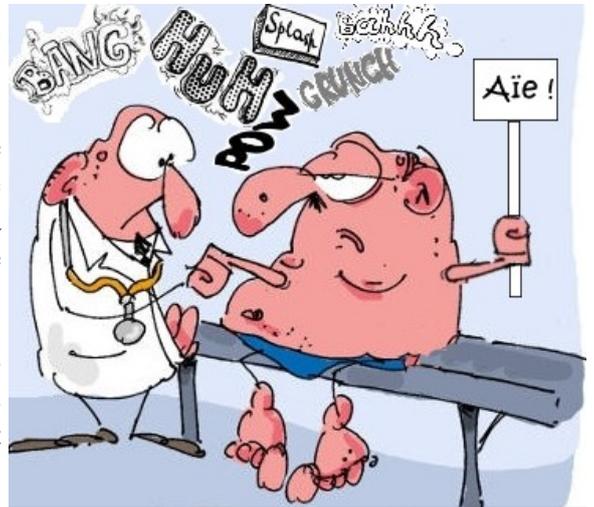


## Ça va rouler « bruyant »

Le maire et sa majorité ont lancé « une étude de programmation pour l'aménagement de la place des écoles ». Elle vise en particulier à **la réalisation d'un skate-park**. Outre le coût de l'étude et des divers aménagements, **cette structure pourrait bien coûter 50 000 € à elle seule. Et peut-être même plus...**

**Reste le problème du bruit.** Un skate park est une infrastructure bruyante par ses activités et par le nombre des pratiquants. *De nombreux pays européens ont adopté une législation imposant une distance minimale à respecter entre ce type d'équipement et toute habitation.* En France aucune réglementation n'existe et des entreprises proposent des constructions de skate park à proximité des résidences. Aussi, face aux bruits que cela entraîne, de nombreux riverains souhaiteraient l'interdiction de la construction d'un skate-park à moins de 100 mètres de toute habitation. (voir JO Sénat du 18/12/2014).

Voilà que notre « majorité pensante » envisage une **implantation entre les écoles et la maison médicale**, sans compter quelques résidences. C'est un choix tellement judicieux qu'il ne manquera pas de créer de sérieuses polémiques !



*Histoire sans parole... mais pas sans bruit !*

## La politique du « laisser pourrir »

**Quelle meilleure façon de justifier l'aménagement de la place des écoles que de laisser « pourrir » les équipements actuels...**



Et il en est de même avec **le petit stade** : le revêtement est dans un état déplorable.

Peu importe l'intérêt des enfants ;

**demain ils vous « vendront » un city-park flambant neuf**, mais avec une surface réduite à une peau de chagrin pour faire la place au skate-park !



Le **jardin d'enfant** a été fermé en partie à la suite d'une inspection.

Même pour ça, ils ne gèrent pas !

Et ils prétendent diriger de grands travaux !

**On pourrait également parler des terrains de tennis et du grand stade...**

**VOS ÉLUS et le Groupement d'Action Citoyenne (G.A.C.)**

Les élus d'opposition mènent actuellement plusieurs actions avec le soutien du GAC et l'assistance d'un avocat spécialiste.  
Permanence à la maison « Dumont » tous les vendredi à 18 H 30

